

## LES DEUX PROCUREURS DU DERNIER ÉVÊQUE D'ALET



Après la mort de Monseigneur de Bocaud le 12 décembre 1762 dans le palais épiscopal d'Alet, l'inventaire de ses biens fut dressé de janvier à avril 1763 dans le cadre du règlement de sa succession. On retrouvera avec précision cet inventaire dans un mémoire de SASC sous le titre « *Un inventaire épiscopal à Alet en 1763* » de Léon Charpentier **(1)**.

Plus d'un an après l'établissement de l'inventaire, on procéda le 23 juillet 1764, sous les auspices du huissier Antoine Mazières, à la mise en vente de l'ensemble des biens de l'ancien évêque d'Alet. Dès le premier jour de la vente, le nouvel évêque Charles de La Cropte de Chantérac prit position au travers de son procureur fondé Étienne Larade, avocat au parlement, habitant Alet.

Jusqu'à 6 heures, aucun acheteur ne s'était encore montré, quand on vit apparaître M<sup>e</sup> Etienne Larade, avocat au Parlement, « citoyen d'Alet », procureur fondé de M. de Chantérac, le nouvel évêque, qui donnait de tout le mobilier et de la bibliothèque trente-quatre mille livres. L'offre fut proclamée, afin de permettre aux ama-

Après quelques contre-offres et près d'un an d'attente, Étienne Larade obtient au nom de son client l'adjudication des biens mobiliers de Monseigneur de Bocaud.

trente mille livres du mobilier. Piqué au jeu, le procureur de M. de Chantérac, qui décidément tient à se rendre adjudicataire, pour son client, pousse jusqu'à quarante-et-un mille neuf cents livres dix sols trois deniers, qu'il offre de payer séance tenante. Nive du ab procureur de M. de Bocaud, et Michel, procureur de l'économé général requérant la vente, se déclarant satisfaits, on adjugea à Larade tout le mobilier de M. de Bocaud, y compris la bibliothèque.

### **Étienne Larade (1729-1791), avocat**

Les Larade sont une famille respectable de notables d'Alet proches de la sphère épiscopale sur plusieurs décennies que Joseph Théodore Lasserre cite plusieurs fois dans son ouvrage « *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse* » **(2)**. On retiendra notamment les pages 162 et 163 au sujet de la croix pectorale de Nicolas Pavillon dont la

famille Larade serait la propriétaire après l'avoir reçue des anciennes Régentes d'Alet, régentes qui figurent bien dans la succession de l'ancien évêque mais pas pour ce motif, la dite croix pectorale est absente du testament (3).



Dans le tableau qui est la propriété de M. Albert Niveduab, on a représenté Mgr Pavillon assis devant une table surmontée d'un crucifix. Le Prélat est revêtu d'un rochet tout uni, avec une broderie très-étroite dans le bas. Sa main aux doigts longs et déliés, traçait une belle écriture, d'après les signatures que nous possédons. Son camail noir, avec passementeries et doublures rouges, ressemble à celui que portent aujourd'hui les chanoines. Sa croix pectorale, identique sur tous les portraits, est en argent et très-modeste. D'un côté on a gravé, au trait, les figures suivantes : 1° au centre, le chiffre I H S, surmonté de la croix

archiépiscopale, ce qui fait supposer qu'il l'avait reçue comme souvenir, d'un archevêque. 2° A l'extrémité de chaque bras, une larme. 3° Au pied de la croix, on voit un arbre et trois clous. De l'autre côté, on a gravé : 1° Au centre, un cœur surmonté de la croix archiépiscopale. 2° A droite et à gauche du cœur, les lettres M et A qui représentent les deux premières lettres du nom de Marie. 3° Trois larmes, et au bas, un arbre sur un monticule. L'intérieur est divisé en six compartiments où se trouvent les reliques. Un anneau, placé au sommet, complète cette croix pectorale, propriété de la famille Larade, qui l'a reçue des anciennes Régentes d'Alet.

On peut supposer que ce tableau soit celui qui est notifié au n°34 de l'inventaire des meubles et effets des ecclésiastiques d'Alet dressé en 1792 (4).

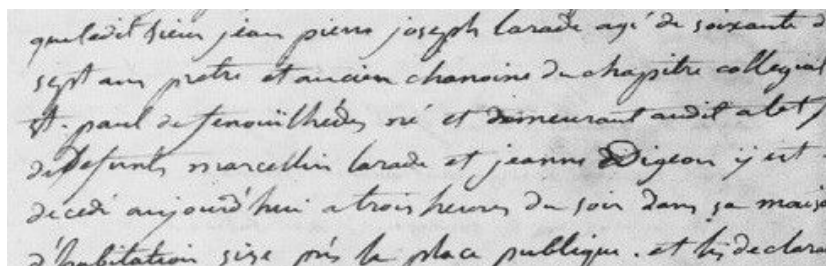
Différents membres de la famille Larade ont occupé des charges auprès de l'épiscopat comme par exemple, en 1727, M. Larade bailli de l'hôpital d'Alet. Il semble donc tout à fait logique qu'Étienne Larade ait été désigné pour être le procureur fondé de Charles de La Crote de Chantérac juste après sa nomination comme évêque d'Alet. En mars 1789, alors qu'il est syndic du diocèse d'Alet, il est élu député du tiers aux États-Généraux pour la sénéchaussée de Limoux avec deux autres députés Pierre-Dominique Cauneille (curé de Belvis et frère du curé de Rennes-les-Bains) et Pierre-François-Dominique Bonnet (avocat à Limoux).



*Portrait d'Étienne Larade (source : Assemblée Nationale)*



De plus, il faut aussi souligner qu'Étienne Larade avait pour frère le prêtre chanoine de la collégiale de Saint-Paul de Fenouillèdes et prieur des Vignes, Jean-Pierre Joseph Larade. À la collégiale, celui-ci avait à ses côtés le chanoine Coronat, frère du curé de Saint-Ferriol et ami d'Antoine Bigou. Le chanoine Larade, selon Sabarthès, « *refusa d'adhérer au schisme constitutionnel et partit pour l'Espagne le 15 août 1792 ; rentré en 1799, il résida à Alet où il mourut le 5 octobre 1811. Sous prétexte que la liste des émigrés le mentionne comme résidant à Alet, on a dit que Larade était chanoine de cette ville (sic)* ». Jules Doisnel, dans sa notice (4), page 222, mentionne que Jean-Pierre Larade serait parti d'Alet le 15 août 1792 en même temps que 3 prébendés, soit quelques jours avant le départ pour l'Espagne de leur évêque. Si cela s'avère exact, on peut donc supposer que Jean-Pierre Larade aurait partagé l'exil avec Charles de La Cropte de Chantérac et serait revenu dès 1799 à Alet.



*Extrait acte de décès de Jean-Pierre Joseph Larade en 1811 à Alet*

Quant à Étienne Larade, procureur fondé de Mgr de Chantérac, il décédera à Lyon, le 23 octobre 1791. On peut encore admirer de nos jours à Alet, la maison dite « *Larade-Avy* », datant du XVI<sup>e</sup> siècle, au 7 de la porte de Cadène, au dessus de laquelle on peut lire la devise « *TIMOR DEI EXPELLIT PECCATUM* » soit « *La crainte de Dieu chasse le péché* ».

Quand intervient le décès d'Étienne Larade, la Révolution française bat son plein : l'Assemblée Constituante décrète, le 2 novembre 1789, la mise à disposition de la nation des biens de l'Église et, le 13 février 1790, la suppression des ordres religieux réguliers. La situation est de plus en plus tendue pour le clergé français avec le serment à la Constitution Civile voté le 27 novembre 1790. L'état des choses était tel que Mgr de Chantérac en fut suffisamment troublé pour annuler l'ordination de Joseph Médus, comme le souligne le chanoine Sabarthès dans son ouvrage (« *Histoire du Clergé de l'Aude de 1789 à 1803* », page 286) : « *Médus (Joseph)... était sur le point de prendre le sous-diaconat à la dernière ordination de Mgr Chantérac, évêque d'Alet, en décembre 1790, lorsque la frayeur prit à l'évêque et l'ordination n'eut pas lieu... (sic)* ».

Près d'un an plus tard, en octobre 1791, l'évêque d'Alet perd donc subitement son procureur fondé Étienne Larade, auquel il trouvera un successeur en la personne de Jacques Dellac.

### **Jacques François Dellac, officier de santé-chirurgien**

Sans que l'on sache exactement à quelle date intervient cette nomination\*, on apprend le nom du nouveau procureur fondé à l'occasion de la prestation de serment de Mgr Chantérac. Contrairement à ce que laisse entendre Joseph Théodore Lasserre dans son livre (2- page 202), Charles La Cropte de Chantérac a prêté en août 1792 le serment civique à la maison commune d'Alet par procuration et devant notaire Me Prax, comme nous l'apprend Patrick Mensor dans son ouvrage « *Le journal de l'abbé Saunière 1901 à 1905* » page 238 : « *à laquelle assemblée s'est présenté le sieur Jacques François Dellac, Chirurgien de cette ville, le procureur fondé du sieur Lacropte Chantérac évêque du ci-devant diocèse d'Alet par acte du 21<sup>e</sup> août de la présente année, enregistré à Limoux le lendemain 22<sup>e</sup> même année signé Blanque, lequel dit sieur Dellac aurait dit que le sieur Lacropte Chantérac étant détenu chez lui pour cause de maladie, et ne pouvant à raison de ce se rendre à la Maison Commune pour prêter devant la Municipalité le serment civique ordonné par la loi du 11 du courant 1792...(sic)* ».

Nous sommes là quelques jours seulement après la promulgation du décret du 14 août 1792 qui oblige à la fois les prêtres constitutionnels et réfractaires à prêter un nouveau serment dit de « *liberté-égalité* » et qui sera suivi de près par celui du 25 août 1792 qui bannit les prêtres insermentés du royaume de France sous les 15 jours en leur laissant le choix de leur lieu d'exil.

À y regarder de près, on peut supposer que cette prestation de serment fut orchestrée de telle manière à ce que l'évêque d'Alet ne le formula en personne et publiquement devant la municipalité. Ainsi, ce dernier ne fut pas en contradiction avec le clergé réfractaire de son diocèse qui commençait à prendre la route de l'exil. En tout cas, le stratagème employé par Chantérac et Dellac atteint le but fixé puisqu'il fut accepté dans sa forme peu conventionnelle par les autorités locales mais, surtout, ce court temps gagné a, sans doute, permis aux deux hommes de convenir des dernières résolutions concernant le palais durant l'absence de l'évêque. En effet, moins de 10 jours après sa prestation du serment de « *liberté-égalité* » (le 31 août selon Jules Doisnel et le 1<sup>er</sup> septembre pour J.T. Lasserre), le prélat prend la route de l'Espagne, laissant sa sœur Élisabeth aux bons soins de Jacques François Dellac. Il décédera à Sabadell en Catalogne dans la nuit du 26 au 27 avril 1793 entouré de religieux du diocèse d'Alet (2- Lasserre de la page 204 à 211).



Monseigneur de Chantérac est représenté assis accoudé à une table et feignant d'écrire avec une plume d'oie. Il est vêtu de la façon la plus classique des évêques de l'Ancien Régime. La soutane est mauve (couleur des évêques de l'Ancien Régime) à revers rouge et rehaussée de boutons également rouges. Il porte la croix pectorale et le rabat. On ne peut dire s'il est coiffé d'une perruque ou si ce sont ses propres cheveux.

Ce portrait du dernier évêque d'Alet est estimé de la fin du XVIIIe - début du XIXe siècle et son cadre du XXe. C'est probablement un tableau rétrospectif, sans doute une copie d'un tableau antérieur. C'est le seul portrait de C. de La Cropte de Chantérac qui soit connu aujourd'hui, il se trouve dans la sacristie de l'église Saint-André à Alet-les-Bains.

Quelques jours à peine après le départ du prélat, le 13 septembre 1792, le procureur fondé, défendant les biens de son évêque, formule une réclamation auprès de la commune au sujet d'une réquisition faite par la brigade de gendarmerie d'un cheval appartenant à l'évêque et demande qu'un procès-verbal soit établi par l'autorité municipale.

A handwritten document in French, dated 13 September 1792. The text is written in a cursive script. It mentions a requisition of a horse by a gendarme brigade and a request for a municipal record. The document is signed at the bottom.

Mais les choses vont s'accélérer et prendre une plus grande ampleur que la simple réquisition d'un cheval. Par une délibération du 8 octobre 1792, le district de Limoux décide que soit dressé un inventaire des biens se trouvant dans le palais épiscopal vidé de son propriétaire (3-page 223). Dès le lendemain, le commissaire Artigues arrive à Alet et, craignant que Melle Chantérac puisse soustraire les effets précieux de son frère exilé, demande qu'une faction soit mise en place par la municipalité d'Alet. On notera que le chirurgien du prélat est mentionné par 2 fois dans cet inventaire comme procureur fondé :

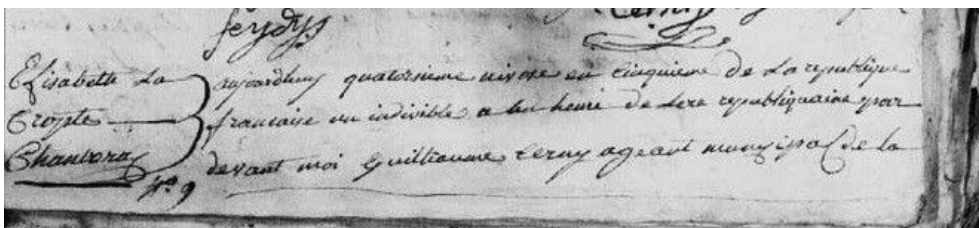
« A comparu la citoyenne Elizabeth Lacropte qui, après avoir pris connaissance de l'inventaire ci-dessus, s'est volontairement rendue caution du citoyen Dellac, pour la représentation des effets compris au susdit inventaire.

« Artigues, commissaire ; Peire, maire ; Déllac, procureur fondé ; Dourgas, Peyrard, procureur de la commune.

« Enregistré à Limoux le 21 ventose 2<sup>me</sup> année. Reçu soixante-neuf livres dix sels.

À la fin décembre, les autorités durent surseoir à la vente des biens de l'évêché. Mais à qui fut finalement vendu le palais et ce qu'il contenait ? Bien que je n'ai pas réussi à connaître la date de la vente de l'édifice, on sait par contre que c'est Jacques François Dellac, l'ancien officier de santé de Mgr de Chantérac qui en devint le propriétaire. Si, dans son ouvrage, J. T. Lasserre n'évoque jamais le chirurgien et cet achat, un document intéressant évoque quelques précisions complémentaires entre le sieur Dellac et Melle Chantérac. Il s'agit d'un témoignage d'un descendant François-David La Cropte de Chantérac\*\*, frère aîné de Charles, le comte de Cumont, livré dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord datant de 1892 (5). On y apprend donc que J. Dellac logea la sœur de l'évêque en lui laissant à disposition ses biens propres et la jouissance d'une partie de l'ancien palais épiscopal selon un accord passé, le 22 mai 1796 devant Me Majorel, notaire de Limoux. Il serait certainement instructif de connaître la teneur de cet acte tout comme l'inventaire des biens de Charles de La Cropte de Chantérac se trouvant dans le Périgord (dont le domaine du Mas-de-Montet) datant du 07 juillet 1794 qui seront vendus comme biens d'exilé. Notons aussi que d'autres membres de la famille de Chantérac figurent sur les listes de nobles émigrés pendant la Révolution Française.

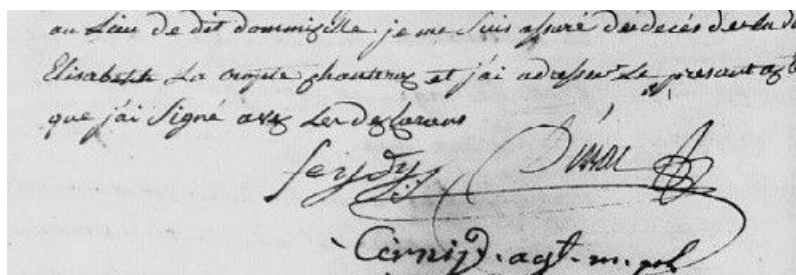
C'est dans l'évêché que la sœur du dernier évêque d'Alet décéda le 13 nivose an V (le 02 janvier 1797) à l'âge de 84 ans. Son acte de décès témoigne du rôle qu'a pu jouer Jacques François Dellac auprès de la vieille dame et de son frère, le prélat.



*Acte de décès d'Élisabeth La Cropte de Chantérac disant :*

*« Aujourd'hui quatorzième nivose an cinquième de la république française en indivisible à une heure de lère républicaine par devant moi, Guillaume Cerny agent municipal de la commune d'Alet département de l'Aude charger de dresser les actes à constater les naissances mariages et décès, sont comparus en la maison commune d'Alet Jacques François Dellac officier de santé âgé de trente huit ans et Louis Feydi cultivateur âgé de 46 ans tous deux domiciliés dans la commune d'Alet. Le premier et le second voisins lesquels, Jacques François Dellac et Louis Feydi m'ont déclaré que Elisabeth La Cropte Chanterac âgée de quatre vingt quatre ans a*

*décédé le jour d'hier à deux heures de lère républicaine dans son domicile, d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu dit du domicile, je me suis assuré du décès de la dite Elisabeth La Cropte Chanterac et j'ai adressé le présent acte que j'ai signé avec les deux déclarants ».*

A photograph of a handwritten document in French. The text is written in cursive and reads: "au lieu de dit domicile, je me suis assuré du décès de la dite Elisabeth La Cropte Chanterac et j'ai adressé le présent acte que j'ai signé avec les deux déclarants". Below the text, there are three distinct signatures. The first signature is "Cerny", the second is "Feydi", and the third is "Dellac". At the bottom of the page, there is a printed line: "Cerny, Feydi et Dellac".

*Signatures de Cerny, Feydi et Dellac*

Non seulement, le sieur Dellac fut le chirurgien de l'évêque d'Alet, son procureur fondé, acquéreur de l'ancien palais épiscopal dont il laissa une partie en logement à Melle Chantérac et fut, enfin, le témoin de la mort de celle-ci. Mais, il tint d'autres rôles significatifs : il était greffier du Conseil Général d'Alet jusqu'en 1791, agent national en 1794, procureur de la commune en 1795 et commissaire du directoire exécutif de l'administration municipales du canton d'Alet. L'un de ses fils, Pierre-Marie devint même maire d'Alet de 1837 à 1847.

Pour autant, nous n'en avons pas fini avec les familles Dellac et Larade. Un élément interpelle puisque le 25 janvier 1843, la petite-fille de Jacques-François Dellac, Adelaïde-Élisabeth (dite Élise) se marie, en présence de son père Pierre-Marie, avec Guillaume-Auguste Saunière, négociant et propriétaire à Alet qui n'est autre que le petit-fils d'Étienne Larade, le 1er procureur fondé de Charles de La Cropte de Chantérac, le nouvel époux sera maire de la commune durant 18 ans. Leurs descendants conservèrent la propriété du palais épiscopal jusqu'au milieu du XXème siècle.

### **Conclusion**

En mettant sous les projecteurs les deux procureurs fondés E. Larade et J.F. Dellac, on perçoit, avec plus de précisions, les ultimes décennies du palais épiscopal d'Alet et de son dernier évêque, Charles La Cropte de Chantérac. On comprend aussi le rôle joué par ces deux hommes et, plus particulièrement, le second qui se voit confier par le prélat, à la veille de son exil pour l'Espagne, la rude tâche de défendre les biens et effets se trouvant encore dans le bâtiment. En préparant son départ, l'évêque songeait-il déjà à un retour dans sa ville épiscopale, bercé par l'illusion d'une fin prochaine de la tourmente révolutionnaire ?... L'histoire en avait décidé autrement : tout d'abord, avec son décès prématuré mais, surtout, par la disparition définitive du diocèse d'Alet au profit de celui de Carcassonne.

Pour autant, nous avons compris que le dernier évêque d'Alet avait manœuvré avant sa fuite du territoire, en entente avec Jacques François Dellac, pour la préservation du palais épiscopal. En suivant cette logique, on peut, dès lors, s'interroger sur le fait qu'il ait pu soustraire à l'horde révolutionnaire d'autres biens plus précieux...

**Léa Rosi**



**Décembre 2019**



(1) Mémoire de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne 1901, tome 10 page 139 à 180, article intitulé « *Un inventaire épiscopal à Alet en 1763* » :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4865901/f210.image.r=boucaud>

(2) Joseph Théodore Lasserre « *Recherches historiques sur la ville d'Alet et son ancien diocèse* », 1877 : <https://archive.org/details/rechercheshistor00lass/page/n3>

(3) Étienne Dejean « *Un prélat indépendant au XVIII<sup>e</sup> siècle Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (1637-1677)* » page 287 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9752314k/f11.item.r=r%C3%A9gentes>

(4) Mémoire de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne 1907, tome III, « *Courte notice documentaire sur le dernier évêque d'Alet* » par Jules Doisnel, page 220 à :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4865935/f234.item.r=elisabeth>

(5) Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord 1892, page 356 et 157 :  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k342243/f364.image.r=cropte%20de%20chanterac%20%C3%A9v%C3%Aaque%20d'alet>

\* Visiblement, Mgr La Cropte de Chantérac et Jacques-François Dellac étaient déjà en lien plus tôt, puisqu'une police privée a été passée, le 20 mars 1789, entre les deux hommes au sujet d'une pièce de terre au lieu dit pont de La Peyre.

\*\* Plus exactement, ce fut par la fille de François-David La Cropte de Chantérac, Jacqueline qui épousa en 1765 Léonard Cumont.

Envoyer vos commentaires à : [patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr](mailto:patrick.mensior@rennes-le-chateau-doc.fr)  
ou directement sur la news